



# Mairie de LA CHAPELLE-HEULIN

## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 060/2026

### PORTANT SUR UN ALIGNEMENT DE VOIRIE LE MAIRE DE LA CHAPELLE-HEULIN

**VU** la demande en date du 13 mars 2026 pour laquelle Maître BREVET Samuel, Notaire, agissant pour le compte de Madame et Monsieur BELIN ;

**VU** la demande d'alignement au droit de la parcelle cadastrée section AI 6551 rue de Goulaine ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le règlement général de voirie du 12/03/1968 relatif à la conservation et à la surveillance de voies communales ;

**VU** le plan général d'alignement des voies communales approuvé après enquête publique le 6 mars 2000 ;

**VU** l'extrait du plan cadastral ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini au droit du muret de la propriété rue de la Goulaine.

#### ARTICLE 2-Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### ARTICLE 3-Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

#### ARTICLE 4-Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans un délai d'un an à compter du jour de la délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait à cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à La Chapelle-Heulin, le 26 Mars 2026

**Le Maire,  
Jean TEURNIER**

#### Diffusion

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de La Chapelle-Heulin pour attribution

#### Annexes

Plan cadastral

Département :  
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :  
CHAPELLE-HEULIN (LA)

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 26/11/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Service Départemental des Impôts  
Fonciers  
Pôle de Topographie et de Gestion  
Cadastrale 2, rue du Général Margueritte  
44035  
44035 NANTES Cedex 1  
tél. 02 53 55 16 28 -fax  
sdif44.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

